

## Urbanisme - Cornusse

---

**De:** Reda Terroufi <reda.terroufi@lightsourcebp.com>  
**Envoyé:** vendredi 12 avril 2024 19:15  
**À:** egbonnal@wanadoo.fr  
**Cc:** mairie@cornusse.fr; urbanisme@cornusse.fr; morellon.patricia@wanadoo.fr; Léandre Rousselot  
**Objet:** Demande de modification du périmètre A-pv pour le projet agrivoltaïque "Champceaux"  
**Pièces jointes:** schema explicatif Champceaux.pdf; FRA\_Champceaux\_LP2-PDL\_03.pdf

Bonjour monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous remercie pour notre échange du jeudi 04 avril et reviens vers vous comme convenu avec des éléments supplémentaires relatif à notre projet.

Le projet agrivoltaïque situé au lieu-dit Champceaux permet à l'exploitant de conserver son activité agricole d'élevage bovin et ovin tout en produisant de l'énergie renouvelable.

En effet, la rotation des structures trackers sera limitée lors de la présence des bovins pour assurer une hauteur de 2,5m sous les panneaux. Les structures suivront la course du soleil sur les ilots n'accueillant pas de vaches.

La synergie est d'autant plus importante compte tenu de la mise en place d'un pâturage tournant par l'exploitant agricole. Cette gestion lui permet d'optimiser la pousse de l'herbe et favorise l'autonomie de l'exploitation.

La rotation est également limitée pour assurer un point bas des modules de 1,1m permettant le pâturage libre des ovins sur l'ensemble du site.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous le schéma explicatif ainsi que des visuels 3D en PJ.

Concernant le zonage, vous trouverez ci-dessous le schéma représentant le décalage entre le zonage Apv du PLU et l'implantation prévisionnelle actuelle :



Zonage « Apv » prévu dans le PLU	35,1 ha
Clôture de la centrale	46,6 ha
Surface équipable en structures agrivoltaïques	31,9 ha
Surface maximale projetée par les modules photovoltaïques	10,05 ha

La surface prévue initialement pour la centrale agrivoltaïque était de 42 ha. Elle a été réduite pour éviter l'installation sur des zones humides floristiques avec enjeu environnemental fort.

L'emplacement de la clôture a été convenu avec l'exploitant afin d'intégrer les besoins de l'exploitation agricole. La surface à l'intérieur de la clôture est de 46,6 ha. Cependant, la surface équipée est de 31,9 ha. La surface des panneaux est 10,05 ha.

Considérant ces éléments, je vous remercie, Monsieur le commissaire enquêteur, d'intégrer notre demande de la prise en compte de cette modification dans la version finale du PLU.

Bien à vous,  
Reda TERROUFI